

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du **CONSEIL COMMUNAL** du
21 septembre 2020

Présents: M. ISTASSE, Bourgmestre;

M. AYDIN, Président du C.P.A.S. sortant;

Mmes et MM. DEGEY, OZER, CHEFNEUX, LAMBERT, BREUWER, BELLY, LUKOKI, Echevin(e)s;

Mme CORTISSE, Présidente;

Mmes et MM. TARGNION, NYSSSEN, BEN ACHOUR, PIRON, ORBAN, BERRENDORF, DENIS, NAJI, DARRAJI, SCHROUBEN, SCHONBRODT, LOFFET, EL HAJJAJI, MAHU, ~~THOMAS~~, BASAULA NANGI, FALZONE, MARECHAL, GALLASS, ~~STOFFELS~~, COTRENA COTRENA, SMEETS, ROUDELET, JORIS, MAGIS, VAN BOSSCHE, DELTOUR, Conseiller(ère)s;

~~M. DEMOLIN, Directeur général.~~ Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

SEANCE PUBLIQUE

N° 62.- VOIRIE - Réfection des escaliers de l'église Sainte-Julienne - Projet - Fixation des conditions de marché.

LE CONSEIL,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 § 1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 36;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures;

Vu l'avis émis par la Section de M. DEGEY, Echevin, en sa séance du 18 septembre 2020;

Considérant le cahier des charges n° 120-13 relatif au marché "Réfection des escaliers de l'église Sainte-Julienne" établi par les services technique et administratif;

Considérant que ce marché est divisé en lots:

- Lot 1 (stabilité et architecture), estimé à 396.808,00 €, hors T.V.A., ou 480.137,68 €, T.V.A. 21 % comprise;
- Lot 2 (ferroserie), estimé à 96.640,00 €, hors T.V.A., ou 116.934,40 €, T.V.A. 21 % comprise;

Considérant que le montant global estimé de ce marché s'élève à 493.448,00 €, hors T.V.A., ou 597.072,08 €, T.V.A. 21 % comprise (103.624,08 €, T.V.A. co-contractant);

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure ouverte;

Considérant que le crédit de 550.000,00 € est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 421/731-51 (n° de projet 20170018) augmenté via la proposition de modifications budgétaires et qui sera financé par emprunt/subsides;

Considérant qu'une demande afin d'obtenir l'avis de légalité obligatoire a été soumise le 8 septembre 2020, M. le Directeur financier a remis un avis positif;

A l'unanimité,

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver le cahier des charges n° 120-13 et le montant estimé du marché "Réfection des escaliers de l'église Sainte-Julienne", établis par la Cellule Marchés publics. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 493.448,00 €, hors T.V.A., ou 597.072,08 €, T.V.A. 21 % comprise (103.624,08 € T.V.A., co-contractant).

Art. 2.- De passer le marché par la procédure ouverte.

Art. 3.- De compléter et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.

Art. 4.- De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 421/731-51 (n° de projet 20170018).

Art. 5.- D'augmenter le crédit inscrit au budget extraordinaire 2020 via la modification budgétaire.

Art. 6.- Solliciter les subsides auprès du Service public de Wallonie - Agence Wallonne du Patrimoine.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale f.f.,

Le Bourgmestre,

M. KNUBBEN

J.F. ISTASSE